



BUREAU FEDERAL 5 NOVEMBRE 2005 – MARSEILLE

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Madame Lydie BONNET, MM. Guy Molveau, Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Michel PALMIE, Bernard GODET, Jean-Louis BARTHES, Jean-Luc DRUAIS, Jean-Claude SKRELA,

Assistent: Messieurs Paul de KEERLE, Olivier KERAUDREN, Guy MORAUX.

Excusés : Jean Claude BAQUE, Serge BLANCO, Jo MASO.

* * *
* *
*

Le Président LAPASSET ouvre la Séance à 9 heures.

I – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

1 – Informations générales :

Le Président LAPASSET a le regret d'informer les membres du Bureau Fédéral du décès d'un éducateur du club de JUILLAN, qui a été victime d'un malaise lors d'un entraînement. Au nom du Bureau Fédéral, le Président LAPASSET adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral de la visite rendue mardi 1^{er} novembre au XV de France par Monsieur Nicolas SARKOZY, Ministre de l'Intérieur. Monsieur le Ministre est resté un long moment avec les joueurs au Centre National de Rugby au cours d'un déjeuner servi dans la salle à manger du XV de France.

L'intérêt porté par les représentants de l'Etat et les personnalités politiques dans leur ensemble, à notre discipline, et leur participation active à nos diverses manifestations, témoigne de l'importance prise désormais par le Rugby dans le Sport Français.

2 - Coupe du Monde 2011 :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral qu'il a reçu les délégations des fédérations du Japon, de l'Afrique du Sud et de la Nouvelle Zélande, nations candidates pour l'organisation de la Coupe du Monde 2011. Le Président rappelle que, dans le cadre de la candidature de la FFR pour l'organisation de la Coupe du Monde 2007, il s'était engagé à soutenir au premier tour, la candidature de l'Afrique du Sud, sous réserve cependant que le dossier présenté par cette dernière soit suffisamment satisfaisant. Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de soutenir la candidature de l'Afrique du Sud.

II – COUPE DU MONDE 2007 :

1 – Discussions en cours avec le secteur professionnel :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'un dossier complet reprenant l'ensemble des propositions de la FFR a été transmis à Serge BLANCO, conformément aux engagements pris par la FFR.

Sur le plan financier, la proposition de la FFR comprend le versement d'une contribution pour le secteur professionnel afin de prendre en compte :

- la participation des internationaux à la Coupe du Monde et à la préparation de cette dernière,
- les contraintes d'organisation du secteur professionnel liées à l'organisation de la Coupe du Monde.

Cette participation financière exceptionnelle de la FFR comprendrait deux volets distincts, avant et après le déroulement de l'épreuve.

Le Président précise encore que :

- sur le plan Sportif, l'IRB a donné son accord pour que trois journées du TOP 14 puissent avoir lieu durant la phase finale de la Coupe du Monde,
- le programme sportif de tournée de juillet 2007 serait adapté pour faciliter l'organisation du Championnat.

Concernant la situation des internationaux, il faut définir leur statut en mettant en place un accord collectif spécifique, respectueux de chacune des parties et adapté aux internationaux.

Il est rappelé que la Fédération est délégataire de l'Etat, dépositaire du droit d'engager une Equipe de France aux compétitions internationales et chargée de faire appliquer les règles internationales. La Fédération doit donc être partie prenante d'un accord collectif avec les joueurs et les clubs.

Par ailleurs, il indique qu'au-delà de la mise en place de ce statut du joueur international, il pourra être utile d'envisager une discussion spécifique avec certains clubs afin de permettre une utilisation particulière de certains joueurs.

Jean DUNYACH rappelle que dans un premier temps, la LNR s'était engagée à transmettre à la Fédération un document retraçant l'ensemble de ses demandes. Ceci n'ayant pas été fait, et afin de poursuivre les discussions, la FFR a donc établi le document qui constitue à ce jour, sa proposition officielle concernant l'ensemble des points du dispositif.

Il indique qu'une réunion des joueurs internationaux dans le cadre de PROVALE a été organisée lundi 30 octobre au Centre National de Rugby. Aucun représentant de la FFR n'a participé à cette dernière afin de ne pas influencer sur le débat. Suite à cette réunion, Serge SIMON a indiqué que les joueurs souhaitent clairement que les rémunérations des internationaux dans le cadre des sélections, continuent à être versées directement par la FFR. Il a en outre indiqué que les joueurs ont donné un

accord de principe de ne pas recevoir tout ou partie de la rémunération de leur club lorsqu'ils sont en sélection.

Jean DUNYACH informe par ailleurs les membres du Bureau Fédéral que la charte des internationaux pour la saison 2005/2006 a été signée par les joueurs lundi dernier à MARCOUSSIS.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'approuver la mise en place d'un accord collectif spécifique sur les internationaux entre la FFR, le syndicat des clubs, et les joueurs.

Une nouvelle réunion de toutes les parties appelées à discuter le dispositif d'accompagnement du secteur professionnel dans le cadre de la Coupe du Monde 2007, devra être organisée prochainement afin de poursuivre les discussions et de pouvoir aboutir à un accord dans les meilleurs délais.

2 – Billetterie Coupe du Monde 2007 :

Le Président LAPASSET informe les membres qu'une conférence de presse s'est tenue jeudi dernier. Celle-ci marque la mise en place du GIP et le lancement officiel de la Billetterie. Ces aspects étant maintenant lancés, on entre désormais dans la gestion de deux dossiers nouveaux :

- l'organisation matérielle du Tournoi,
- L'organisation des événements autour du Tournoi.

Dans ces deux dossiers, la FFR doit jouer un rôle majeur et central.

Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que :

- Toute question sportive relative au tournoi sera transmise à Vincent Roux TRESCASES, Claude ATCHER et au Président LAPASSET. Il faudra dès lors que la FFR puisse analyser très vite les éléments qui lui seront transmis.
- René HOURQUET rencontrera prochainement le Contrôleur d'Etat pour permettre la consolidation des comptes du GIP dans les comptes fédéraux.
- Alain DOUCET devra mettre en place une cellule de coordination opérationnelle et restreinte permettant de coordonner les événements d'accompagnement.

Il apparaît qu'une embauche a été réalisée en désaccord avec le Comité de Provence. Il est indispensable que le GIP, quels que soient ses besoins d'agir rapidement, respecte les intérêts à long terme des comités et de la Fédération.

Dans ce cadre, le Président LAPASSET présente les représentants de la Société MONDIRESA, qui sera chargée du dispositif de réservation hôtelière pour la Coupe du Monde 2007.

Ces derniers exposent au Bureau Fédéral le dispositif de réservation hôtelière qui sera mis en place dans le cadre de la Coupe du Monde.

3 - « LE TRAIN DU RUGBY » :

Des discussions sont en cours avec la SNCF pour organiser une opération promotionnelle du rugby, de la FFR et de la Coupe du Monde en 2006. Il s'agirait de mettre en place « le Train du Rugby » qui traverserait chaque département de France. La Coupe du Monde serait présentée au public venant à la rencontre de ce train dans les gares d'accueil, et différents wagons présentant des thématiques différentes liées au Rugby, à l'Equipe de France et à la Coupe du Monde y seraient présentés.

La SNCF serait prête à s'engager sur une telle opération pour un montant d'environ 1 M€. Le coût prévisionnel pour la FFR serait d'un montant égal.

Ce dossier reste à ce jour en cours de réflexion.

4 – SEVEN DE PARIS 2006 :

A la demande du Président LAPASSET, Monsieur Jean Louis BARTHES informe les membres du bureau que le Stade CHARLETY a été retenu pour accueillir l'organisation de cet événement.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de reconduire l'équipe chargée pour l'organisation et la gestion de l'édition 2006 du PARIS SEVEN à l'ensemble des personnes en place lors de l'édition précédente.

III – SECTEUR PROFESSIONNEL :

1 – Participation du Président LAPASSET au Bureau de la LNR :

Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral a décidé d'intégrer Serge BLANCO pour lui permettre d'assister à ses travaux. A titre de réciprocité, une lettre sera adressée à la LNR pour demander officiellement la participation du Président LAPASSET aux travaux du Bureau de la LNR.

2 – Dossiers d'Appel en cours :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau que suite à la participation de plusieurs joueurs internationaux à la première journée du TOP 14, la Commission Juridique de la LNR a prononcé des sanctions financières à l'encontre des clubs concernés. Ces décisions ont été frappées d'appel. Ces dossiers seront donc traités par la Commission d'Appel de la FFR présidé par Gaston LESBATS à une date qui reste à fixer.

3 – Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion :

Le Bureau Fédéral souhaite qu'une réflexion concernant l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la DNACG soit engagée.

IV – AFFAIRES FINANCIERES :

1 – Arrêté des comptes au 30 juin 2005 :

Après une présentation de René HOURQUET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accepter l'arrêté des comptes qui lui est présenté. Celui-ci sera soumis à l'approbation du Comité Directeur du 25 novembre 2005 ainsi qu'à celle de l'Assemblée Générale financière qui se déroulera le 10 décembre 2005 à partir de 10 heures au Comité National Olympique et Sportif Français.

2 - Révision budgétaire :

René HOURQUET explique aux membres du Bureau Fédéral les différentes raisons justifiant une révision budgétaire:

- Depuis l'adoption du budget, le Comité Directeur a pris différentes décisions ayant un impact financier non prévu initialement.
- La FFR a l'obligation d'intégrer dans le résultat comptable de son exercice chacun des résultats annuels du GIP,
- Il est indispensable que le budget réalisé soit le plus proche possible de la réalité.

Pour ces raisons, et sur proposition de René HOURQUET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité qu'une révision budgétaire sera présentée à l'adoption de l'Assemblée Générale qui se réunira le 10 décembre prochain au CNOSF.

2 - Force Bureautique :

René HOURQUET retrace devant les membres du Bureau Fédéral, l'historique de ce dossier.

Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité :

- D'engager les procédures nécessaires pour contester la validité des contrats de location souscrits,
- D'accepter la proposition présentée par la SOCIETE SOFEB concernant :
 - La résiliation, avec effet rétroactif, de tous les contrats de maintenance antérieurement conclus avec Force Bureautique et repris par SOFEB,
 - La conclusion d'un nouveau contrat de maintenance pour le matériel actuellement utilisé à la FFR et au Centre National de Rugby, dont les conditions apparaissent, après avoir consulté d'autres entreprises de ce secteur, tout à fait conformes aux prix du marché.

3 - Centres de formation des clubs professionnels :

Le Bureau Fédéral sur proposition du Trésorier Général met à l'étude le principe d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 €uros aux clubs relégués ou rétrogradés du secteur professionnel en division fédérale et ayant conservé leur centre de formation agréé. Cette aide exceptionnelle a pour objet de permettre aux clubs concernés de pallier l'arrêt de la subvention versée, aux clubs professionnels uniquement, par la LNR.

4 - Billetterie des matches internationaux :

René HOURQUET présente un état à ce jour de la vente de la billetterie pour les rencontres prévues dans le cadre de la tournée de novembre.

René HOURQUET indique que l'ensemble de la billetterie disponible pour la rencontre France Australie de ce jour au Stade Vélodrome a été vendu et félicite une nouvelle fois le Comité de Provence pour l'important travail mené pour cette réussite.

Concernant la rencontre devant opposer le Canada à la France à Nantes, la vente de la billetterie est pour l'heure conforme aux prévisions et devrait dépasser les objectifs fixés au cours de la dernière semaine.

Seule la rencontre prévue entre la France et le Tonga à Toulouse est à ce jour en deçà des prévisions fixées. Il convient que chacun se mobilise afin de faire de cette rencontre une réussite sportive et que les objectifs financiers fixés soient atteints.

5 - Tournoi des Six Nations 2006.

René HOURQUET indique aux membres du Bureau que le Consortium Stade de France est prêt à accepter que la rencontre devant opposer le XV de France à l'Italie dans le cadre du tournoi 2006 soit placée hors convention générale sous réserve que la FFR accepte d'organiser une rencontre supplémentaire à l'automne 2006 au Stade de France.

Après discussion, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité :

- d'accepter que la rencontre France/Italie soit considérée hors du cadre conventionnel général conclu avec le Stade de France,
- de donner son accord de principe pour organiser au Stade de France en novembre 2006 une rencontre supplémentaire contre l'Argentine, sous réserve des autres autorisations nécessaires et des possibilités sportives effectives en cette période.

6 – Conseillers Techniques Fédéraux :

Le Bureau Fédéral décide que l'aide fédérale ayant pour objet d'aider au financement de ces postes est forfaitaire et fixée à 33 000 €uros annuels, charges patronales incluses.

7 – Encadrement des pôles Espoirs

Une réunion de travail s'est tenue avec les comités concernés le 26 octobre dernier. Il est proposé d'apporter une aide uniforme de 30 000 € par Pôle pour que chacun des comités concernés puisse faire intervenir un assistant, soit dans le cadre d'un contrat de travail dont les termes seront arrêtés par le Comité (un contrat de deux années scolaires est souhaité) soit dans le cadre de vacations.

A ce jour, et sur les 9 Pôles, 8 sont d'accord avec le dispositif proposé.

8 - Espoirs à 7 :

Pour l'organisation de cette compétition, le Bureau Fédéral décide de prévoir un montant global de 55 000€ pour l'ensemble des clubs participants. Une aide complémentaire pourra en outre être prévue selon la situation.

9 - Procédures de mise en concurrence :

René HOURQUET informe le Bureau de l'état d'avancement de deux procédures de mises en concurrence concernant, les voyages des équipes de France et des membres de la FFR d'une part, et la maintenance informatique d'autre part.

V - AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 – Affiliations :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'approuver les affiliations, changement de noms et autres modifications de structures qui lui sont présentés (tableau joint).

2 - Requalifications :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de requalifier à compter de ce jour :

- OMER Sébastien – JUILLAN XV (Armagnac Bigorre),
- BOILEAU Philippe – RC DEOLS (Centre)

3 - Assemblée Générale du 10 décembre 2005 :

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2005 au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.)

4 - Agents sportifs :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral qu'à ce jour et à sa connaissance, aucune action n'a été engagée par les agents sportifs qui ont fait l'objet de sanctions de la part de la FFR.

5 - Organisation de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral d'une demande émanant de la Confédération Africaine de Rugby d'organiser la finale de la Coupe d'Afrique (qui pourrait opposer l'Afrique du Sud au Maroc au Stade de France), en ouverture de la rencontre France/Afrique du Sud du 26 novembre 2005. Après discussion, le Bureau Fédéral décide :

- 1 - d'accepter que la CAR organise au Stade de France la finale de la Coupe d'Afrique de Rugby en lever de rideau de la rencontre France-Afrique du Sud du 26 novembre 2006. La FFR se réserve cependant le droit de proposer que cette rencontre se déroule dans une autre enceinte en fonction des conditions météorologiques ou des équipes effectivement qualifiées pour participer à cette rencontre,
- 2 - d'apporter à la CAR une aide financière exceptionnelle pour l'organisation de cette rencontre en France dans la limite de 50 000 Euros et sur présentation de justificatifs de dépenses.

6 - Procédure d'organisation des réunions :

La multiplication de l'organisation simultanée de réunions à la FFR constitue une source de difficulté dans le fonctionnement fédéral. En effet, certaines personnes sont contraintes de tenter de participer à plusieurs réunions simultanément. Dans un souci de rationalité et d'efficacité du fonctionnement fédéral, Alain DOUCET souhaite qu'une procédure d'organisation des réunions soit mise en œuvre.

VI - AFFAIRES SPORTIVES :

1 - Pôles espoirs :

Suite à un bizutage au pôle espoirs de Béziers, un conseil de discipline du Lycée a prononcé l'exclusion d'un élève et la suspension d'un autre pendant un an.

Le Bureau Fédéral décide à titre conservatoire que tous les joueurs concernés ne seront pas sélectionnables au niveau national pendant toute la durée de la saison 2005/06. JC SKRELA souhaite qu'en revanche, ils soient utilisés dans les comités pour des actions d'intérêt général.

2 - Statut fiscal des arbitres :

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral que suite aux travaux engagés à l'initiative de Jean François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sport et de la Vie Associative, un projet de loi est en cours de préparation concernant le statut social et fiscal des arbitres. Il devrait également

comprendre des dispositions visant à protéger les arbitres en renforçant les sanctions pénales en cas d'insulte ou d'agression.

3 – Règles du Jeu :

René HOURQUET rappelle que concernant la carence des joueurs de Première ligne, un courrier a été adressé à l'IRB afin de faire part des observations de la FFR sur ce point. Aucune réponse n'a été apportée à ce courrier à ce jour.

Jacques LAURANS propose en conséquence qu'un nouveau courrier soit adressé à l'IRB en y joignant également un bilan de l'expérience des juges d'en-but.

VII - AFFAIRES INTERNATIONALES

1 – Calendrier des rencontres :

J DUNYACH souhaite obtenir dans les meilleurs délais des précisions concernant les lieux exacts des rencontres des équipes de France jeunes.

Concernant la rencontre France-Irlande de moins de 21 ans. La FFR a été informée que le stade de Saint Nazaire, initialement retenu, ne serait pas prêt à la date prévue. Le Comité Alsace Lorraine a fait part de son accord pour accueillir cette rencontre en lieu et place de Saint NAZAIRE. Le Bureau Fédéral décide en conséquence à l'unanimité de confier l'organisation de cette rencontre au Comité Alsace Lorraine de Rugby à Strasbourg

En outre, la rencontre devant opposer l'équipe de France Féminine A à l'Equipe de Hollande aura lieu à METZ au lieu de MULHOUSE.

Enfin, le deuxième test prévu entre l'équipe de France Féminine et le Canada aura lieu à NANTERRE.

2 - Contribution financière et réciprocité :

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral que 500 000 Euros ont été demandé par l'Australie pour venir jouer deux matches. Il est décidé que lorsque la FFR sera sollicitée pour faire un match supplémentaire, elle prévoira également que cette participation sera réalisée sous réserve d'une contrepartie financière.

3 - Rencontre Barbarians c/ Australie :

Le Président demande à ce qu'un bilan précis de la rencontre des Barbarians soit réalisé.

4 – Coupe du Monde Féminine :

Le calendrier et les oppositions de cette compétition sont désormais connus. L'équipe de France est dans une poule difficile et rencontrera l'Irlande, l'Australie et l'Angleterre.

5 – Demande l'UAR :

La FFR est sollicitée par l'Argentine pour lui permettre de disposer de ses nombreux internationaux qui jouent dans des clubs français, afin de pouvoir participer dans les meilleures conditions aux phases qualificatives à la Coupe du Monde 2007 dans le cadre d'un tournoi triangulaire contre le Chili et l'Uruguay. Avec l'accord de la LNR, le calendrier professionnel sera modifié afin de permettre la libération des joueurs concernés.

5 – Championnat du Monde des moins de 21 ans :

Le Bureau Fédéral est informé que la convention avec le Comité d'Auvergne est en cours de finalisation. Elle sera soumise à la trésorerie et au Secrétariat Général avant finalisation.

VIII - MARKETING :

Guy PIERA informe le Bureau Fédéral de la conclusion par la LNR de deux contrats marketings concernant respectivement :

- La réalisation d'un jeu vidéo,
- Un partenariat avec le groupe NRJ.

Concernant la FFR, Guy PIERA informe le Bureau Fédéral de la conclusion des contrats et accords suivants :

- Signature d'un contrat « Club Entreprise » d'un montant de 92 500 € pour 05/06
- Signature d'un contrat de partenariat avec EDEN PARK pour une durée de 5 ans et pour un montant total de 3 800 000 € sur l'ensemble de la période concernée.
- Signature jusqu'en juin 2008 d'un contrat de partenariat avec la société ORANGE relatif aux droits UMTS des rencontres de Tournée en France pour un montant de 2 M€.

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président LAPASSET clos la séance à 13 heures.